

mercredi 7 mai 2025



CE QU'ON NE VOUS DIT PAS EN MATIÈRE DE ...



MARDI 13 MAI

Une mobilisation responsable pour défendre le Service public

Le SNT à l'unisson de l'intersyndicale,

Dénonce un constat partagé pour la territoriale et appelle les agent-es de la Fonction publique à se mobiliser partout en France le **mardi 13 mai**, face à des réponses gouvernementales jugées largement insuffisantes.

Malgré les alertes répétées et les mobilisations passées, notamment celle du 5 décembre dernier, les préoccupations légitimes des agent-es – qu'il s'agisse de rémunération, de conditions de travail ou du maintien des missions de service au public – restent sans réponse structurelles.



Ce que dénonce le SNT

- Les suppressions de postes
- Le gel du point d'indice
- La suppression de la GIPA
- La réduction des missions, la perte de sens.
- Les économies de fonctionnement ainsi que la hausse des cotisations retraites qui impactent le budget des collectivités et le service rendu aux usagers.

Des demandes précises et fondées sur l'expérience du terrain

- Rétablissement de la rémunération complète sans carence en arrêt maladie
- Reprise du versement de la GIPA dès 2025
- Moyens budgétaires à la hauteur des missions de service public
- Créations d'emplois statutaires et titularisation des contractuels
- Revalorisation du point d'indice et refonte des grilles indiciaires
- Égalité salariale femme / homme

Le SNT appelle à participer à cette journée d'action, y compris par la grève et la manifestation selon les contextes locaux.



*Ensemble, plus forts,
plus entendus*

**Faites le choix du SNT :
un syndicat engagé, solidaire et déterminé**

<https://syndicat-national-des-territoriaux.com>




**Communiqué intersyndical
Pour la Fonction publique, pour les agents et les agent-es :
mobilisation mardi 13 mai !**

Nos organisations syndicales CGT, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC constatent la grande insuffisance des premières réponses faites par le ministre de la Fonction publique et l'ensemble du gouvernement aux revendications et aux propositions exprimées très massivement notamment dans la grève et les manifestations du 5 décembre dernier ou dans tous les cadres du dialogue social.

Mesurant la gravité des crises aux niveaux international, européen et national, elles réaffirment dans ce contexte la nécessité de préserver le modèle social et les droits qu'il garantit aux citoyen·nes et usager·es. Pour nous, cela passe par la préservation et le développement des services publics, de la fonction publique qui en assume l'essentiel, par la reconnaissance de ses personnels et des missions d'intérêt général qu'elles et ils exercent quotidiennement.

De ce point de vue, nos organisations alertent sur l'orientation choisie par le gouvernement concernant la préparation du budget 2026 qui, si elle devait être confirmée, signifierait suppressions massives d'emplois publics, poursuite du gel de la valeur du point d'indice, affaiblissements et abandons de missions de service public sur l'ensemble du territoire y compris en Outre-Mer, et cela sur plusieurs années... Il est nécessaire de refuser cette austérité budgétaire pour que d'autres choix soient faits en faveur de la fonction publique et de ses agent·es.

Par leur mobilisation, les personnels ont gagné l'abandon du projet d'augmenter à trois jours le délai de carence en cas d'arrêt de travail pour raison de santé. Néanmoins, le gouvernement a persisté à infliger une réduction de 10 % de la rémunération lorsque les personnels sont placés en congés de maladie ordinaire. Il a aussi maintenu la suppression de la GIPA pour 2024 et 2025 alors même que toutes les rémunérations de la fonction publique ont été affaiblies par les effets de la crise inflationniste des années passées.

L'agenda social adressé aux organisations syndicales par le ministre chargé de la fonction publique ne répond pas en l'état aux revendications et préoccupations des agent·es publics, notamment en matière d'amélioration des rémunérations et des conditions de travail. Tout au plus, de vagues annonces concernant les rémunérations les plus faibles sont faites.

Nos organisations syndicales demandent au gouvernement de rétablir :

- la rémunération complète, sans carence, pendant les jours d'arrêt maladie ordinaire.
- les conditions budgétaires de versement de la GIPA pour 2025

Les agent·es de la fonction publique, fonctionnaires et contractuels, exigent notamment :

- des moyens budgétaires à la hauteur des missions des services et des politiques publiques,
- des créations d'emplois partout où c'est nécessaire et l'accès à l'emploi titulaire des agent·es contractuel·es,
- l'augmentation de la valeur du point d'indice rétablissant le niveau des rémunérations et des mesures salariales générales au titre des années 2025 et suivantes,
- la refonte des grilles indiciaires,
- l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes.

C'est pourquoi nos organisations syndicales CGT, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC appellent les personnels à se mobiliser lors d'une journée d'action, pouvant aller jusqu'à la grève, et à participer aux manifestations qui seront organisées sur l'ensemble du territoire le mardi 13 mai 2025.

Bagnollet, le 15 avril 2025

↑ Cliquez sur l'image pour lire le communiqué intersyndical

Vous ne pouvez pas faire Grève ?

Une pétition des 8 organisations syndicales représentatives de la fonction publique (CGT, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC auxquelles s'ajoutent la CFTD, FO et la FA-FP) contre la baisse des rémunérations pendant les congés de maladie et contre le jour de carence est en ligne.

➡ Elle peut être signée en scannant le QR code ci-dessous :



Le coin des poètes



La plume du SNT rallume la mèche du dialogue

Le SNT prit plume un beau jour de mars,
Adressant aux élus d'un ton un peu las.

Une lettre polie, mais ferme et sincère,
Pour parler des RTT, d'un sujet récurrent, pas éphémère.

Ce préjudice ancien, que l'on dit « délicat »,
Ressurgit dans l'ombre, car il ne s'oublie pas.

Les agents attendent, leur patience s'amenuise,
Une réponse concrète, pas une simple esquisse.

On murmure, discrètement, qu'au mois de mai,
Le douzième jour, si l'on en croit le calendrier,

Le sujet viendra enfin sur la table des élus posée,
Peut-être pour autre chose qu'un simple exposé.

Le SNT espère, sans feindre d'illusions,
Qu'on dépassera enfin les belles déclarations.

Car derrière les chiffres, les notes, les bilans, il
y a des efforts, du vécu, des gens.

Qu'on ne promette plus sans l'intention d'agir,
Qu'on n'élude pas pour mieux faire languir.

Que cette réunion, que ce moment sincère,
Ouvre la voie à des actes, pas juste à des prières.

Alors, une avancée ? Peut-être, ou bien rien.
Mais l'espoir persiste, il revient chaque matin.

Affaire à suivre, oui, avec calme et finesse,
Car même une plume peut bousculer les promesses.

Esse ÉNETÉ



Jurisprudence

[TA Châlons-en-Champagne, 11/02/2025 \(n° 2300686\)](#)

Réseaux sociaux : attention aux sanctions... disproportionnées !

Même en dehors du service, les agents publics sont tenus à un **devoir de réserve**, y compris sur les réseaux sociaux. Mais ce devoir ne justifie pas n'importe quelle sanction.

Un exemple récent :

En février 2025, un pompier volontaire avec **32 ans de service**, sans antécédent disciplinaire, a été **révoqué** après avoir publié deux messages sur Facebook — l'un à contenu politique, l'autre jugé inapproprié.

Le **tribunal administratif de Châlons-en-Champagne** a annulé cette décision, estimant que la **sanction était disproportionnée** au regard de son parcours exemplaire.

Ce que dit la loi :

Selon le Code général de la fonction publique (art. L. 531-1 et L. 135-1), les sanctions doivent être **proportionnées** à la gravité des faits et tenir compte de l'ancienneté, du comportement passé et des circonstances. Le juge vérifie systématiquement **la réalité des faits, leur gravité et l'adéquation de la sanction**.

Le rôle du SNT :

Le SNT accompagne les agents à chaque étape : **prévention, constitution du dossier, défense en instance disciplinaire, et recours gracieux ou contentieux**.

À retenir :

« Même sur Facebook, on reste agents. Mais une erreur ne suffit pas à justifier une révocation. La justice protège. Et le SNT aussi. »